

REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°46

Séance du 28 mai 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mai 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; M. Salanne à Mme Durruty ; Mme Capdevielle à M. Etcheto ; M. Bergé à Mme Aragon.

EXCUSEE : Mme Juzan.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - Réponses de la Ville de Bayonne à l'appel à projets 2015 lancé par le GIP-DSU concernant les projets menés par la Ville dans les quartiers en géographie prioritaire.

La loi du 21 février 2014 de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » réorganise la politique de la ville et met en place un contrat de ville unique pour la politique de la ville : il traitera dans un même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique. Ce contrat unique permettra la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques pour rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le contrat de ville 2015-2020 est en cours de formalisation sous l'égide de l'Agglomération Côte Basque-Adour et de l'État, en lien étroit avec les autres collectivités territoriales et les partenaires de la politique de la ville (Villes de l'Agglomération, HSA, Pole Emploi, CAF....).

Avant la finalisation et la signature de ce cadre unique de référence, le GIP-DSU de l'agglomération bayonnaise a lancé un appel à projets pour l'année 2015 pour soutenir les projets s'inscrivant dans les quartiers de la nouvelle géographie prioritaire, mais sur la base des orientations fixées par l'ancien contrat urbain de cohésion social (CUCS).

Le GIP-DSU a donc arrêté des priorités d'actions, en vue de soutenir financièrement et méthodologiquement des projets déposés par des opérateurs, dont la Ville de Bayonne, qui devront cibler les territoires prioritaires et bénéficier directement aux habitants de ces quartiers.

Il est en outre précisé que de son côté, l'opérateur CCAS a été retenu au titre d'actions menées par l'Atelier Santé Ville pour un montant total de subvention de 26 500 €.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les demandes de subventions Ville de Bayonne déposées dans le cadre de l'appel à projet du CUCS retenus par le conseil d'administration du GIP-DSU pour un montant de 10 800 €.

Opérateur : Ville de Bayonne (ESCM : Espace socioculturel municipal)

- | | |
|--|--------|
| - Immersion culturelle des apprenants en français langue étrangère à travers des sorties culturelles | 1000 € |
| - Mieux être dans sa vie de parent : projet de sortie/séjour avec des parents de l'ESCM et de l'épicerie sociale | 900 € |
| - Projet camp surf – humanitaire Maroc. Voyage loisir et humanitaire de 9 jeunes encadrés par l'ESCM. | 900 € |

Opérateur : Ville de Bayonne (Direction de la culture)

- | | |
|---|--------|
| - Concert de Noël à l'Eglise Sainte Croix | 3000 € |
|---|--------|

Opérateur : Ville de Bayonne (DEVS – Projet de réussite éducative)

- | | |
|---|--------|
| - Accompagnement socio-éducatif des familles d'enfants de 18 mois à 3 ans des Hauts de Bayonne 2015/2016 | 3000 € |
| - Développement des pratiques culturelles et sportives des enfants de 6 ^{ème} du collège Albert Camus par un travail de sensibilisation des enfants et des parents | 2000 € |

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à venir, relatives aux subventions attribuées par le conseil d'administration du GIP-DSU à la Ville de Bayonne.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.